

Après les enragés hutu, voici les vengeurs tutsi.  
Exécutions sommaires, arrestations arbitraires et  
délation n'épargnent personne.

## Les démons du Rwanda

Vincent Hugué

L'Express, 7 décembre 1995

Le goupillon vole de main en main dans l'air fétide. Ministre, bourgmestre, préfet, chacun des notables rwandais réunis ce dimanche de novembre à Rushashya, non loin de Butare (sud), asperge à son tour en un geste malhabile les dix énormes caisses de crânes, d'ossements et de chairs putréfiées. Pas un sanglot ne sourd de la foule des paysans massés au bord de la fosse creusée dans la terre ocre, sinon les hoquets étouffés d'une veuve vêtue de rose. Bientôt s'achève l'« *inhumation dans la dignité* », rituel banal au pays des mille collines et du million de martyrs. Pas question d'ensevelir les cadavres exhumés des charniers. On scellera le mémorial à ciel ouvert d'une dalle vitrée. Car il ne s'agit pas seulement d'offrir une sépulture décente aux victimes des massacres du printemps 1994. Tendue au sommet d'une arche de branchages, une banderole proclame que « *la communauté internationale devrait avoir honte du génocide rwandais* ». Déjà, la cohorte des dignitaires file vers Kigali. Savent-ils alors qu'un des leurs, député du cru, accusé par une femme d'avoir pris part au meurtre

d'un parent, vient d'être sauvé du lynchage par un capitaine de l'Armée patriotique (APR) ?

Ainsi s'étalent, en deux scènes fugaces, les tourments du Rwanda. Tout y est : le deuil, la souffrance, le soupçon, la peur, la soif de vengeance. Et, plus ambigu, l'usage, par un pouvoir que guette le revanchisme ethnique, de l'abjecte frénésie des enragés hutu. « *Où étiez-vous alors ?* » Cinglante, la réplique fige tout muzungu - étranger - coupable d'évoquer les excès du régime issu de la rébellion tutsi. « *Comme si celui-ci détenait sur l'Occident une créance imprescriptible et illimitée* », soupire un expatrié. Témoin le ton de la Conférence sur le génocide convoquée en novembre à Kigali : vilipendées non sans raison, la France, la Belgique et les Nations unies y furent sommées de « *réparer leurs torts* ». Le joug colonial se voit imputer toute bavure. Telle la tuerie de Kibeho, le 22 avril dernier.

Ce jour-là, la troupe boucle un camp de déplacés, puis mitraille la foule, laissant dans son sillage plusieurs milliers de morts. Bien sûr, nul ne peut dénier à Kigali le droit de fermer ces

bivouacs, legs empoisonnés de l'opération « Turquoise », sanctuaires régénérés par les interahamwe, miliciens fanatiques du régime déchu. De là à incriminer à demi-mot Paris, maître d'œuvre de l'ex- « zone humanitaire sûre » dans l'ouest du pays... Le 12 septembre, un nouveau massacre ternit l'aura des vainqueurs. En représailles à l'embuscade tendue la veille par un commando venu du Zaïre voisin, l'APR assiège le camp de Kanama, non loin de Gisenyi (nord-ouest). Bilan : de 110 à 150 morts, femmes et enfants en tête. Cette fois, le général Paul Kagame, vice-président et ministre de la Défense, concède que ses hommes ont « réagi de manière excessive ».

### Les dérapages de l'APR

Accrochages meurtriers, pylones sabotés, pistes minées : les incursions menées en profondeur par les anciens des Forces armées rwandaises (FAR) attisent l'extrême nervosité de militaires dont la famille fut souvent décimée à la machette, au fusil d'assaut ou à la grenade. Il n'empêche : les dérapages de l'APR entravent le retour au pays des 2 millions de réfugiés hutu qui fuirent l'an dernier son avancée. Les avocats impénitents du hutu power tirent parti de tout faux pas. Et du moindre document consacré aux exactions du régime. Dans un texte publié le 20 novembre, l'Ivoirien René Degni-Ségué, rapporteur spécial des Nations unies, dénonce arrestations arbitraires, exécutions sommaires et autres enlèvements. Le climat varie d'une préfecture à l'autre. Sans nul doute. Il est plus pesant à Gikongoro, Cyangugu ou Kibungu qu'à Ruhengeri. Soit. Mais restons discrets : à entendre le satisfecit lénifiant d'un observateur onusien

posté dans le Nord-Ouest, le visiteur croit soudain sillonner le Valais suisse.

On peut, certes, invoquer la panique ou le coup de folie lorsque, le 6 novembre, un combattant de l'APR rafale un attroupement (14 tués, 19 blessés). Mais ailleurs l'argument de la démence vengeresse ne tient plus. D'autant que le pouvoir paraît couvrir des assassinats ciblés. Pour preuve, les meurtres suspects de Placide Kiloni, sous-préfet de Ruhango (centre), ou de Bernard Nikuze, magistrat à Butare, abattu de deux balles dans le dos. Détenteur de charges accablantes pour les chefs locaux du renseignement militaire, le procureur du lieu a transmis, comme il se doit, le dossier aux juges en uniforme. Après... Paul Kagame le répète à l'envi : plus de 600 soldats et une quarantaine d'officiers ont été traduits en cour martiale. Leur châtiement ? Mystère. Suspendu, le commandant de Kibeho déambulait librement cet été à Kigali. « *En fait d'armée, une milice* », lâche Seth Sendashonga, ancien ministre de l'Intérieur. Destitué en août, celui-ci avait au préalable adressé au vice-président, dont il fut le confident, près de 700 dossiers, restés sans réponse.

Cas troublant, celui de cet officier qui ordonna en avril, à Bugarama (sud-ouest), l'exécution de 27 villageois. Maintenu dans son grade, l'homme aurait, pour toute peine, été muté à Ruhengeri.

S'il dirige encore d'une main de fer un cabinet apeuré, le général Kagame - du moins se plaît-il à le suggérer - doit composer avec le « *cercle gris des fous furieux* » que décrit un africaniste avisé. En clair, un noyau d'officiers et de hauts fonctionnaires, venus d'Ouganda ou du Burundi, qui voient en tout réfugié hutu un crimi-

nel et en toute concession, une reddition. Sous leur autorité, le pays glisse à petits pas vers la dictature galonnée. Un nom ? Le très influent colonel Kayumba, ancien patron de la Direction du renseignement militaire (DMI). Les faucons sévissent aussi auprès des ministres libéraux, dont ils sabotent les audaces. Voilà peu, l'un d'eux a évincé au profit d'un parent un entrepreneur chevronné, mais français. Vice rédhibitoire. Double jeu ? Il arrive à « *l'homme fort du régime* » de battre en retraite. Partisan déclaré de l'accueil au Rwanda, pays à la justice moribonde, de magistrats étrangers, Kagame se rangera au veto du Parlement. Mieux, tel initié juge que la tuerie de Kanama trahit un avertissement au jeune général : les deux tiers des victimes seraient des familiers de l'un de ses fidèles.

Bien sûr, Kigali s'évertue à policer sa troupe. A Gitarama, un Canadien de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) dispense aux cadres des cours d'éthique. Reste que la culture du maquis laisse des traces. Et que, de soldes impayées en crimes impunis, l'auréole d'intégrité des inkontanyi - les combattants - pâlit. « *Donnez-moi les moyens de nourrir mes gars, soutient en privé Paul Kagame, et ils ne tueront plus pour un sac de légumes.* » Payer et se taire : tel est le devoir du muzungu, s'il veut racheter sa lâcheté d'hier. Ici, on congédie de fait les humanitaires de l'Action internationale contre la faim (AICF), jugés trop indociles. Là, une vingtaine de soldats cernent un hélicoptère d'observateurs de l'ONU, priés de décamper. « *Notre présence les emmerde, résume un expatrié de la Croix-Rouge internationale (CICR). A leurs yeux, bosser dans les prisons, c'est secou-*

*rir les génocidaires.* » Dès lors, il faut tout l'entêtement de Jimmy Carter, devenu médiateur de l'Afrique des Grands Lacs, pour que Kigali envisage le prolongement du mandat de la Minuar. Laquelle, il est vrai, n'a guère brillé par son courage quand parlaient les machettes.

Le temps est-il venu de crier au second génocide ? Non. Ce serait combler les négationnistes, qui distillent leur fiel à Goma (Zaire), Nairobi (Kenya) ou Paris. On ne peut renvoyer dos à dos les stratèges de l'hallali et la soldatesque du Front patriotique rwandais (FPR). « *Ils ont fait pire en seize mois que Juvénal Habyarimana [le président assassiné le 6 avril 1994] en vingt ans* », assène pourtant, de son exil bruxellois, Faustin Twagiramungu, Premier ministre déchu. Et de hasarder le chiffre - sans doute excessif - de 250 000 hutu liquidés. « *Purification ethnique, lâche André Sibomana, rédacteur en chef de Kinyamateka.*

*Certains tuent par combustion vive. D'autres choisissent la combustion lente. Le résultat est le même : des monceaux de cadavres.* » Le destin de ce prêtre hutu, défenseur intransigeant des droits de l'homme, en dit long. Traqué hier par les interahamwe, celui que la revue catholique dissidente Golias range, avec une inconséquence criminelle, parmi les complices du génocide, a échappé en septembre à une embuscade.

Servi par une presse aux ordres, l'Etat FPR peut bien soigner les apparences, la dérive vers le parti unique et l'ostracisme anti-hutu sont patents. Cible d'une campagne malveillante, un juriste éminent s'est ainsi vu contraint de retirer sa candidature à la Cour suprême. Qui succomba au remaniement d'août dernier ? Le chef du gouver-

nement Faustin Twagiramungu, destitué voilà peu de la présidence de son parti, le Mouvement démocratique républicain, Seth Sendashonga (Intérieur) et Alphonse-Marie Nkubito (Justice). Tous trois hutu. Tous trois fautifs pour avoir dénoncé le pouvoir occulte des gradés ou l'insécurité. Même si l'on prit soin de préserver la fiction statistique : 11 portefeuilles échoient à l'ethnie majoritaire. Partir ? Où, et à quoi bon ? Sibomana, comme Nkubito, s'y refuse. « *Ma place est ici, objecte le prêtre journaliste. Tant que je pourrai sauver fût-ce une seule vie, je resterai.* » De sa retraite kenyane, Sendashonga prépare son retour au pays et songe à lancer un forum politique. Lui devine les ravages de l'exil. Jamais il ne sera l'otage de la diaspora haineuse que régite l'élite des tueurs.

Ce procureur de province n'en peut plus. Des menaces ? L'homme sourit : « *Plus souvent qu'à mon tour.* » Bien sûr, le « proc » a reçu le renfort d'une douzaine des 300 inspecteurs de police judiciaire (IPJ) - hutu pour moitié - formés à la hâte par les juristes du Réseau des citoyens, et dotés, pour certains, de vélomoteurs. Las ! faute de pratique - et de casque - six d'entre eux ont trouvé la mort sur la route. Comment, par ailleurs, résister dans les villages aux pressions conjuguées, voire aux diktats, du bourgmestre et du commandant local de l'APR ? « *En six mois, nuance Daniel, animateur du Réseau, il y a eu recul très net de l'influence des officiers.* »

Dans 8 des 11 préfectures du pays, le mandat d'arrêt, jusqu'alors inconnu, devient monnaie courante. Et à Ruhengeri la commission de triage, composée d'autorités civiles et militaires, a libéré dans l'année une centaine de détenus. Ailleurs, elle s'abstient de statuer.

Et parfois les captifs eux-mêmes implorent leurs geôliers de les maintenir à l'ombre, par crainte de tomber sous les coups d'un pseudo-justicier. Il reste tant à faire... La plupart des arrestations demeurent formellement illégales. Et que dire des 248 prisons et cachots communaux recensés, sans compter les dépôts clandestins ? On y entasse dans une promiscuité immonde 60 000 suspects, dont, de l'aveu d'un officiel, 30 à 40% d'innocents. Le rapport publié cet été par Médecins sans frontières (MSF) brosse du pénitencier de Gitarama - 7 000 prévenus pour 400 places - un tableau dantesque : quatre taulards par mètre carré, une journée de contorsions pour accéder aux latrines, un sol suintant jonché d'orteils nécrosés, des pieds ou des jambes rongés par la gangrène, condamnés au mieux à l'amputation. Et plus de 900 décès en huit mois. « *La mort, avancent les cyniques, fait le travail de la justice* ».

Depuis, s'esquisse un léger mieux, dû à l'ouverture de nouveaux centres de détention, œuvres de la Minuar et du CICR. Nul ne l'ignore, les démons ethniques ne lâcheront pas cette terre vert vivace au relief onduoyant avant que justice soit rendue. Lueur d'espoir ? Le 12 décembre, le Tribunal international, installé à Arusha (Tanzanie), dévoilera l'identité des premiers inculpés.

Pour l'heure, le Rwanda ploie sous le joug d'une maîtresse tyrannique : la peur. Le réfugié, comme le hutu de l'intérieur, tremble à l'idée de croupir en prison ; le pouvoir redoute les incursions de l'ennemi ; le dignitaire en disgrâce se méfie de ses meilleurs amis ou vous implore de ne pas le citer, et le rescapé craint la suspicion des exilés fraîchement rentrés du Burundi ou d'Ouganda, au point de se terrer chez lui...

« *En plus du deuil atroce, il me faut porter la culpabilité d'avoir survécu* », chuchote, accablé, un juriste tutsi. Quiconque a échappé aux machettes doit avoir pactisé avec les tueurs. Plus pervers encore, quiconque eut le pouvoir de sauver des vies bénéficiait nécessairement chez les assassins d'une bienveillance suspecte. Leçon de cet effarant syllogisme : le héros n'est qu'un salaud qui s'ignore. Pourquoi saouler de coups le vieux gardien du collège de Nyamirambo, où l'on vient déterrer les restes d'un proche ? Parce qu'il n'a pas, lui, péri lors du carnage. Et tant pis s'il livrait alors, au péril de sa vie, de l'eau aux gosses planqués dans la paroisse

voisine.

Souvent, la calomnie vole au secours de la vénalité : pour annexer la terre ou la maison convoitée, on accuse le propriétaire de « complicité de génocide ». A tel point que les réfugiés de retour du Zaïre ou de Tanzanie renoncent à réclamer leur bien. Ça et là, on a vu fleurir des syndicats de délateurs. Un gamin de Butare avoue avoir dénoncé tel voisin pour 10 000 francs rwandais ? On le retrouvera flotant entre deux eaux, le crâne défoncé. « *Chaque soir, dit un proverbe, Dieu rentre dormir au Rwanda.* » Il faut se rendre à l'évidence : ces temps-ci, le Très-Haut découche.